

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mardi 14 novembre 2023

Référence
2023_064

L'an deux mille vingt-trois, le quatorze novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune d'OLBY, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Samuel GAUTHIER, maire.

Objet de la délibération
Délibération portant sur l'attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association UNC-AFN (Union Nationale des Combattants-Afrique du Nord)

**Présents** : M. ACHARD Nicolas, M. ANDANSON Alain, Mme BONY Catherine, Mme BRIGNON Hélène, M. CARAY Frédéric, M. GAUTHIER Samuel, Mme LANGLAIS Sarah, Mme MAZET LACOURT Noëlle, M. MEGEMONT Etienne, M. NESME Emmanuel, M. OUVRARD Dominique, Mme PLANEIX Bernadette, M. TRONCHE Aymeric

**Excusé(s) ayant donné procuration** : Mme GUILLAUME Michelle, Mme FINET Hélène (pouvoir à M CARAY Frédéric)

**Absent excusé** :

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
14	13	14

**A été nommé(e) secrétaire** : Mme LANGLAIS Sarah

**Objet de la délibération** : Délibération portant sur l'attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association UNC-AFN (Union Nationale des Combattants-Afrique du Nord)

**Rapporteur** : Samuel GAUTHIER

Date de la convocation
06 novembre 2023

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.1611-4 et L.2311-7 ;

Date d'affichage
17 novembre 2023

Vu la loi du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

Vote
Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Le maire informe les membres du conseil que par courrier du 19 octobre 2023, monsieur le président de la section UNC-AFN d'OLBY sollicite le conseil municipal pour l'attribution d'une subvention exceptionnelle dans le cadre de l'organisation de la cérémonie particulière du 11 novembre 2023.

Acte rendu exécutoire après dépôt en PREFECTURE DE CLERMONT -FERRAND  
Le : 17 novembre 2023

Cette année, l'association UNC-AFN accueille les amicales des communes voisines lors de la cérémonie du 11 novembre et remettra les médailles commémoratives aux anciens combattants d'OLBY.

Et

Ceci exposé,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal DÉCIDE :

- D'ATTRIBUER une subvention à titre exceptionnel à l'association UNC-AFN d'OLBY d'un montant de 200 €.

Publication ou notification du : 17 novembre 2023

L'association concernée devra fournir un compte-rendu financier attestant de la conformité de la dépense effectuée à l'objet de la subvention (article 10 de la loi du 12 avril 2000).

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus.  
Au registre sont les signatures.

Le Maire  
Samuel GAUTHIER

